eDéménagement

Une annonce de déménagement peut se faire soit en ligne, via le guichet virtuel, ou directement au guichet de la Commune.

Si vous connaissez déjà la procédure: vous pouvez directement cliquer sur ce lien: https://egov.fr.ch/Pages/Services/Catalog.aspx

Si c'est la première fois que vous utilisez le guichet virtuel : suivez la procédure ci-dessous.

Mais attention, si votre Commune de destination n'est pas encore connectée à eDéménagement, vous devrez vous rendre personnellement au Contrôle des habitants de votre nouvelle Commune de domicile pour annoncer votre arrivée.

Vous aurez besoin

- > D'un livret de famille pour les personnes mariées ou une copie de l'acte de naissance des enfants à défaut du livret de famille.
- > D'une copie de votre contrat de bail si vous êtes locataire.
- > D'une copie de la dernière police d'assurance-maladie pour chaque membre de la famille.
- De votre numéro AVS.
- > D'un moyen de paiement en ligne (Twint, cartes de crédit : Visa, Mastercard, PostFinance).

Comment procéder?

- Se connecter au guichet virtuel
 https://egov.fr.ch/Pages/Services/Catalog.aspx et au besoin créer votre compte
- 2. Compléter en ligne les informations demandées sur chacun des écrans.
- 3. Inclure en pièces jointes les documents demandés.
- 4. Transmettre la demande de déménagement.

Prochaines étapes

- 1. La Commune de départ traite votre annonce de déménagement.
- 2. Si le dossier est complet, la Commune de départ la transmet à votre Commune d'arrivée.
- 3. La Commune d'arrivée traite votre dossier et vous informe que tout est en ordre ou vous contacte si nécessaire.

Durant ce processus, vous serez informé-e-s à chaque étape décrite cidessus.

Coût: CHF 20.- par personne majeure et pour un couple marié.

Délais

Vous recevrez une confirmation de votre annonce de déménagement dans le guichet virtuel. Votre annonce de départ ou d'arrivée sera traitée en principe dans les 48 heures, selon les horaires de présence du personnel du Contrôle des habitants.